

COMPTE RENDU REUNION DU 23 NOVEMBRE 2020

Présents : ROUX Michel, PICHON Sébastien, GERARD Corinne, BARBIER Christian, GASSEN Isabelle, GENEAU Virginie, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, DÉLIOT Magali, HORN Jean-Claude, TERNAUX Francine, ALBALAD Matthieu, DAGRÉOU Karl, ROUX Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : DEROBINSON Catherine

M. David BOUVARD a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme Catherine DEROBINSON a donné pouvoir à M. Michel ROUX pour voter en son nom

Ouverture de la séance du Lundi 23 novembre 2020 à 20H10.

1) Réhabilitation des installations d'assainissement individuel mairie, école/ALSH/cantine, logements municipaux :

Le Maire donne lecture :

- des comptes rendus des contrôles de fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement de la mairie, école/ALSH/cantine et logements communaux.
- du courrier de EAU 17 informant de l'aide financière pour ces travaux de réhabilitation, avec une date limite au 30 mars 2021.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- de signer les conventions,
- de faire réaliser pour chaque dossier une étude de faisabilité par un bureau d'étude spécialisé,
- de signer la demande d'autorisation d'assainissement individuel,
- de consulter les entreprises pour établir les devis,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

2) Eau 17 Désignation d'un représentant à la Commission Territoriale Saintes :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune à la Commission Territoriale Saintes.

Après appel à la candidature et déroulement du vote :

M. Christian BARBIER est élu à l'unanimité des membres présents représentant à la Commission Territoriale Saintes.

3) LE SAS restauration du mur entre le clocher et le mur gouttereau puis reprise de l'arase du mur d'enceinte de l'église :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la restauration du mur entre le clocher et le mur gouttereau ainsi que la reprise de l'arase du mur de l'enceinte de l'église.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser ces travaux par l'association LE SAS 21, rue de l'Abattoir 17100 SAINTES dans le cadre d'une action d'insertion, en signant une convention.

Montage financier :

- subvention forfaitaire main d'œuvre 700,00 €
- matériaux 900,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

4) Modification du plan de financement DECI :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avis technique du SDIS sur le projet de schéma communal de DECI. Dans le point 4 il est proposé une amélioration de la DECI pour le projet n° 6 et n° 7.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retirer du plan de financement les projets 6 et 7 dans la demande de DETR 2020 et du Fonds d'aide Départemental en attente de nouveaux devis.

Le Maire propose de modifier le plan de financement :

L'opération financière s'élève à un montant total de 47 707,24 € HT soit 57 248,70 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Taux intervention	Montant subvention HT
D.E.T.R	sollicitée	47 707,24	40 %	19 082,90
Fonds d'aide Départemental	sollicitée	47 707,24	20 %	9 541,45
Autofinancement		47 707,24	40 %	19 082,90
Coût HT				47 707,24

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et autorise le Maire à modifier le dossier de subvention de la DETR et du Fonds d'aide Départemental, d'inscrire les crédits dans les budgets 2020, 2021, 2022 et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

5/ Modification du plan de financement DETR 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux, l'artisan nous a fait part qu'il est nécessaire de changer la gouttière et la descente pour la toiture de la mairie et de poser un bandeau zinc sous gouttière à la toiture de l'école.

Le Maire donne lecture des devis : gouttière mairie 1 738,80 € T.T.C, bandeau zinc sous gouttière école 1 080,00 € T.T.C

Le coût total prévisionnel s'élève à :

- Toiture mairie 14 545,00 € HT soit 17 457,00 € TTC
- Toiture école 25 486,50 € HT soit 30 583,80 € TTC
- Réhabilitation intérieure logement communal 22 465,00 HT soit 26 958,00 TTC

Le plan de financement de cette opération serait le suivant : 62 496,50 HT soit 74 998,80 TTC

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Taux intervention	Montant subvention HT
D.E.T.R	sollicitée	47 707,24	40 %	19 082,90
Fonds d'aide Départemental	sollicitée	47 707,24	20 %	9 541,45
Autofinancement		47 707,24	40 %	19 082,90
Coût HT				47 707,24

L'échéancier de réalisation de ces projets sera le suivant :

- la réfection des toitures sera entièrement réalisé fin d'année 2020
- la réhabilitation du logement locatif public libre le 1^{er} trimestre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à :

- engager, prévoir, organiser, structurer et réaliser en 2020 et 2021 les projets de travaux ci-dessus
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- inscrire les crédits nécessaires dans les budgets
- effectuer toutes les démarches nécessaires

6/ Modification du plan de financement pour la demande de subvention au Département pour les travaux toiture de la mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux, l'artisan nous a fait part qu'il est nécessaire de changer la gouttière et la descente pour la toiture de la mairie.

Le Maire donne lecture du devis : gouttière mairie 1 449,00 € H.T soit 1 738,80 € T.T.C

Le coût total prévisionnel s'élève à :

- Toiture mairie 14 545,00 € HT soit 17 457,00 € TTC

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Taux intervention	Montant subvention
D.E.T.R	sollicitée	14 545,00 HT	25 %	3 636,25 HT
Fonds d'aide Départemental	sollicitée	Toiture mairie : 14 545,00 HT	40 %	5 818,00 HT
Autofinancement				8 002,75 TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet sera entièrement réalisé fin d'année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Maire à :

- engager, prévoir, organiser, structurer et réaliser en 2020 le projet de travaux ci-dessus
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter auprès du Département une subvention au titre du Fonds de revitalisation des centres bourgs
- inscrire les crédits nécessaires dans le budget
- effectuer toutes les démarches nécessaires

7/ Modification du plan de financement pour la demande de subvention au Département pour les travaux toiture de la école :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux, l'artisan nous a fait part qu'il est nécessaire de poser un bandeau zinc sous gouttière pour la toiture de l'école.

Le Maire donne lecture du devis : bandeau zinc sous gouttière 900,00 € H.T soit 1 080,00 € T.T.C

Le coût total prévisionnel s'élève à :

- Toiture école 25 486,50 € HT soit 30 583,80 € TTC

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

PLAN DE FIANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Taux intervention	Montant subvention
D.E.T.R	sollicitée	25 486,50 HT	25 %	6 371,62 HT
Fonds d'aide Départemental	sollicitée	25 486,50 HT	35 %	8 920,27 HT
Autofinancement				15 291,91 TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet sera entièrement réalisé fin d'année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à :

- engager, prévoir, organiser, structurer et réaliser en 2020 le projet de travaux ci-dessus
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter auprès du Département une subvention au titre du des affaires scolaires : grosses réparations
- inscrire les crédits nécessaires dans le budget
- effectuer toutes les démarches nécessaires

* Divers

La séance est levée à 23h00